
Reconnaissance de l'État de Palestine, enfin ! **Maintenant, il faut protéger le peuple** **palestinien, arrêter le génocide en cours à Gaza.**

Le président a enfin reconnu l'État de Palestine, sur ses frontières de 1967, ce lundi 22 septembre 2025. Il était temps ! Le MRAP, avec l'essentiel des forces démocratiques françaises, le demandait depuis déjà de longues années. Notre mouvement avait soutenu le vœu adopté tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale en 2014, le demandant au gouvernement français.

C'est donc chose faite, et nous ne boudons pas notre satisfaction. Mais cela ne suffit pas.

La reconnaissance de l'État de Palestine était la condition pour définir, ici, en France, ce qui est le territoire palestinien, et donc celui qui est occupé, colonisé, et exiger le départ des colons comme des forces armées israéliennes.

C'est le passage obligé vers une paix juste et durable entre deux peuples dans leurs États respectifs. Cela nécessite aussi la libération de tous les otages encore retenus par le Hamas, tout comme la libération de tous les prisonniers politiques, retenus sans charge ni procès par l'État israélien.

Mais cette paix, ce territoire, est aujourd'hui menacé par la volonté de Netanyahu d'occuper toujours plus et d'annexer Gaza et une grande partie de la Cisjordanie, voire l'intégralité du territoire palestinien.

Face à cette volonté affichée, face à la poursuite du génocide en cours à Gaza, il est urgent que la France prenne des décisions fortes, des sanctions exemplaires à l'encontre du pouvoir israélien.

Alors que l'UE et la France envisagent de durcir les sanctions contre la Russie, il serait incompréhensible qu'elles ne le fassent pas contre Israël.

Cela passe évidemment par la suspension de l'accord d'association UE/Israël, mais aussi par l'embargo effectif sur le commerce des armes, et pourquoi pas l'interdiction du survol du territoire européen par les avions de la compagnie El Al, ainsi que l'immobilisation de ses avions posés en Europe.

La France doit aussi cesser de brimer un peuple martyrisé par un génocide en lui interdisant de se réfugier en France ou même simplement d'y faire escale !

Enfin, tout comme l'Italie et l'Espagne le font, la France doit protéger ses ressortissants qui sont sur les bateaux de la flottille, en dépêchant sur zone des navires escorteurs dont la mission soit clairement d'accompagner et de protéger ces bateaux jusqu'à Gaza, qui, rappelons-le, n'appartient pas à Israël et dont les eaux territoriales sont maintenant reconnues par la France.

Le MRAP, fidèle à son histoire et à ses engagements, poursuivra ses combats pour une paix juste et durable entre l'État de Palestine et celui d'Israël.

Bureau National du MRAP
25 septembre 2025